

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ZAESSINGUE
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni le 21 septembre 2020 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

Présents : Roger ZINNIGER, Jean-Marc FREY, Pascal NAAS, Laurence GUERRA, Philippe NAAS, Béatrice PINA, Thierry KIEN, Noémie WINDENBERGER, Nathalie BREI, Valérie KELLER, Emmanuel WILHELM.

Absent excusé : /

Ordre du jour :

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juin 2020

2) Projet de lotissement "HELSINGER" :

- approbation des deux enquêtes publiques
- vente des parcelles communales
- le point sur l'avancée du dossier

3) Renouvellement de la couche de roulement de la RD 21 II

4) Divers

4.1 Transfert à Saint-Louis Agglomération de la compétence « Création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes »

4.2 Projet de vente de la propriété Stampfler/Giolai rue Pasteur

4.3 Passage du bus du RPI pendant les travaux sur la RD 21 II

4.4 Repas des Aînés 2020

4.5 Cérémonie de l'Armistice de 1918

4.6 Mise en place de la fibre à la mairie

4.7 Sécurisation de la rue de Franken

4.8 Arbre en travers au Muniloch

Mme Valérie KELLER est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

POINT 1 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 JUIN 2020

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - PROJET DE LOTISSEMENT "HELSEINGER"**2.1 Approbation des deux enquêtes publiques**

Par délibérations du 07/10/2019 et du 18/05/2020, en vue de permettre la réalisation d'un lotissement au lieu-dit « Helsingier », le Conseil Municipal a approuvé le projet de déclassement d'une partie du chemin reliant la rue de l'église à la nouvelle école et le projet de déclassement d'une parcelle d'espaces vert. Le Maire a ainsi été autorisé à organiser deux enquêtes publiques relatives à ces projets de déclassement.

La première s'est déroulée du 28/10/2019 au 12/11/2019 et la seconde du 01/07/2020 au 20/07/2020. Aucune remarque n'a été portée dans les registres d'enquête mis à la disposition du public. Le commissaire enquêteur, en l'absence d'opposition du public, a émis un avis favorable sans réserve et pour les deux projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide le déclassement des emprises concernées et leur intégration dans le domaine privé communal,
- autorise leur vente à la société SOVIA dans le cadre de la création du lotissement « Helsingier »
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ces décisions.

2.2 Vente des parcelles communales

Faisant suite aux enquêtes publiques et à leur approbation, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les actes administratifs concernant la vente des parcelles communales faisant partie intégrante de la zone à lotir. Il s'agit de la rue de l'école (parcelle 245 section 2 / 1329 m²), du fossé (parcelle 216 section 2 / 190 m²), le petit sentier derrière l'église (parcelles 195 et 196 section 2 / 143 et 47 m²) sous réserve que les espaces verts prévus à cet endroit soient maintenus et permettent l'accès à l'église, le fossé devant l'école (parcelle 41 en partie section 4 / env. 8 m²) et enfin la partie détachée de la parcelle de l'école pour l'espace vert (parcelle 144/45 section 4 / 545 m²).

2.3 Le point sur l'avancée du dossier

Pour information, le Maire rappelle aux conseillers qu'un premier dossier de permis d'aménager a été déposé le 10/03/2020 et refusé le 15/07/2020 pour non-conformité avec le PLU et le SCOT.

Un second dossier de permis d'aménager a été déposé le 30/07/2020 et à ce jour toujours en instruction.

La société SOVIA a fait réaliser les travaux de raccordement au futur lotissement depuis la rue de Wahlbach par l'entreprise TP 3 F au courant de la semaine du 15/09/2020.

POINT 3 - RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT DE LA RD 21II

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin prévoit de renouveler le revêtement de chaussée de la RD 21 II dans la traversée Est/Ouest de notre commune, du 28 septembre au 2 octobre 2020.

Les nécessités de chantier requièrent la fermeture de la chaussée à la circulation des usagers pendant le chantier. Une déviation et une signalisation adéquate seront mises en place par le centre routier de Bartenheim. Les usagers seront déviés par Magstatt-le-Haut, Magstatt-le-Bas, Koetzingue et Wahlbach : ils emprunteront les RD 21 II, 21 et 19 bis dans les deux sens. L'accès à la commune restera possible via la RD 419 « Hochistross », mais la circulation sera complètement interdite du côté de Wahlbach.

La circulation sur la RD 21 II dans Zaessingue sera réservée aux riverains qui se verront munis d'un laissez-passer pour entrer et sortir de la commune par la chicane mise en place du côté de Magstatt-le Haut.

Le bus scolaire de l'école de Wahlbach-Zaessingue passera par le chemin de Rantzwiller, via la ferme Rapp.

Le bus scolaire du collège et du lycée d'Altkirch accèdera au village par la RD 419.

POINT 4 – DIVERS

4.1 Transfert à Saint-Louis Agglomération de la compétence « Création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes »

Depuis la crise des gilets jaunes et le Grand Débat qui en a découlé en 2019, l'Etat a relancé la création des Maisons de Services Au Public (MSAP), labellisées désormais sous le terme « Espaces France Services (EFS) ».

Un seul Espace France Services est pour le moment opérationnel dans le Haut-Rhin, à la Sous-Préfecture d'Altkirch, mais l'objectif gouvernemental est d'implanter un point d'accueil par canton d'ici le 1^{er} janvier 2022.

L'Etat encourage ainsi à la création d'un ou plusieurs Espaces France Services sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Les MSAP ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Elles permettent aux usagers d'être accompagnés par des agents formés à cet effet, à leurs démarches dans la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, elles articulent présence humaine et accompagnement à l'utilisation des outils numériques.

Le portage de la création et de la gestion d'un tel service au niveau de l'agglomération semble pertinent au regard de l'objet même de ces espaces qui ont vocation à répondre aux besoins de la population de plusieurs communes. Il est donc proposé que les communes lui transmettent cette compétence.

Si la compétence lui est transférée, SLA envisage ainsi la création d'une ou plusieurs Maison de Service Au Public labellisée « France Services » en lien avec ses Pôles de Sierentz et Folgensbourg qui accueillent d'ailleurs déjà en leur sein un certain nombre de permanences de différents organismes (CAF, ADIL, ...) et qui ont vocation à être pérennisés dans le cadre d'une démarche de proximité vis-à-vis de la population.

Ce transfert de compétence n'entraînera aucun transfert financier ou de personnel, la commune n'exerçant pas à ce jour cette compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- de transférer à Saint-Louis Agglomération la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000

relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » telle que prévue à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4.2 Projet de vente de la propriété Stampfler/Giolai rue Pasteur

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Giolai l'a contacté pour l'informer de son intention de vendre la propriété angle rue Pasteur/rue de l'église.

Le Maire et les Adjointes sont allés visiter la propriété qui, située au centre du village et juste en face de la mairie, pourrait servir au stockage du matériel communal.

Cependant, les finances communales ne permettent malheureusement pas d'acquérir une telle propriété.

4.3 Passage du bus du RPI pendant les travaux sur la RD 21 II

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bus du RPI Wahlbach-Zaessingue empruntera le chemin vers Rantzwiller pour rejoindre Wahlbach, pendant toute la durée des travaux prévus entre le 28 septembre 2020 et le 2 octobre 2020.

Pour atteindre l'école de Zaessingue, le bus descendra la rue de l'église depuis le nouveau lotissement et ira à gauche dans la rue de l'école.

Le Maire demande à Monsieur Philippe Naas s'il sera possible de raboter légèrement le talus lui appartenant pour faciliter le passage du bus. M. Philippe Naas refuse, au motif que ce même bus a déjà suffisamment empiété la parcelle.

4.4 Repas des Aînés 2020

Le repas des Aînés est prévu le 13 décembre 2020.

Après délibération et au vu de la situation sanitaire actuelle, le Conseil Municipal décide d'annuler ce rendez-vous annuel, pour éviter tout risque de propagation du Covid. Une petite attention sera distribuée aux personnes en substitution du repas.

4.5 Cérémonie de l'Armistice de 1918

La cérémonie est prévue le 15 novembre 2020.

Après délibération et au vu de la situation sanitaire actuelle, le Conseil Municipal décide d'annuler cette cérémonie. Un dépôt de gerbe par l'équipe municipale aura toutefois lieu.

4.6 Mise en place de la fibre à la mairie

Le Maire donne la parole à M. Pascal Naas, qui fait un point sur le projet de mise en place de la fibre pour les installations communales.

Contact a été pris avec Orange, NorEst et Trustinfo. Les offres sont actuellement à l'étude.

4.7 Sécurisation de la rue de Franken

Lors de la dernière réunion, le Maire demandait aux conseillers de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour sécuriser la rue de Franken.

Plusieurs suggestions sont émises par les conseillers :

- rétrécissement de la chaussée à l'aide de plots, de manière à ne permettre le passage que d'un seul véhicule à la fois ;
- mise en place d'un radar ;
- mise en place de panneaux « Stop » dans la rue de Franken, à l'angle de la rue de l'église ;
- mise en place d'une chicane à l'angle de la rue de Franken et chemin de Jettingen

Après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 voix contre, et au vu des finances communales, décide de mettre en place des panneaux « Stop » à l'angle de la rue de Franken et de la rue de l'église, dans les deux sens de circulation.

Dans la partie haute de la rue de Franken en venant de Magstatt, le Maire suggère tout simplement de fermer l'accès et de créer une voie sans issue. Des blocs de granit pourraient être posés pour empêcher les véhicules de passer. Les riverains du haut de la rue sont tous d'accord pour cette solution.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de rendre le haut de la rue en voie sans issue. Des devis seront établis pour mettre en place une barrière ouvrable avec toute la signalétique nécessaire.

4.8 Arbre en travers au Muniloch

Un arbre se trouve en travers du chemin du Muniloch et bloque le passage. Le ou les propriétaires seront avertis rapidement.

Séance levée à 21 h 45

Le Maire :

Roger ZINNIGER

Tableau des signatures
pour l'approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de ZAESSINGUE - Séance du 21 septembre 2020

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 2) Projet de lotissement "HELSINGER" :
 - approbation des deux enquêtes publiques
 - vente des parcelles communales
 - le point sur l'avancée du dossier
- 3) Renouvellement de la couche de roulement de la RD 21 II
- 4) Divers
 - 4.1 Transfert à Saint-Louis Agglomération de la compétence « Création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes »
 - 4.2 Projet de vente de la propriété Stampfler/Giolai rue Pasteur
 - 4.3 Passage du bus du RPI pendant les travaux sur la RD 21 II
 - 4.4 Repas des Aînés 2020
 - 4.5 Cérémonie de l'Armistice de 1918
 - 4.6 Mise en place de la fibre à la mairie
 - 4.7 Sécurisation de la rue de Franken
 - 4.8 Arbre en travers au Muniloch

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Roger ZINNIGER	Maire		
Jean-Marc FREY	1 ^{er} Adjoint		
Pascal NAAS	2 ^{ème} Adjoint		
Laurence GUERRA	3 ^{ème} Adjoint		
Philippe NAAS	Conseiller		
Béatrice PINA	Conseillère		
Thierry KIEN	Conseiller		
Noémie WINDENBERGER	Conseillère		
Nathalie BREI	Conseillère		
Valérie KELLER	Conseillère		
Emmanuel WILHELM	Conseiller		

